

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### de vigilance pour le phoque-veau marin



Le phoque-veau marin est une espèce présente en baie des Veys avec une colonie d'environ 180 individus dénombrés avec une trentaine de naissances annuelles. En baie des Veys, la qualité des milieux et la quiétude nécessaire à l'animal ont favorisé le bon développement de la colonie.

Mais ces conditions sont fragiles et c'est pourquoi, cette espèce est protégée et son dérangement est interdit et peut être verbalisable. Son observation reste toutefois possible sous réserve de prendre certaines précautions : se faire discret et respecter une distance d'au moins 300 mètres.

Le phoque est sensible au dérangement plus particulièrement en cette période de l'année qui correspond aux naissances, à l'allaitement des jeunes et à la mue. En effet, le dérangement est la première cause de disparition de l'espèce de certains estuaires . De plus, lors d'une phase de dérangement, les mères prennent la fuite sans que les jeunes soient en capacité de les suivre. Cela constitue la première cause de mortalité des jeunes.

D'une manière générale en cas de rencontre ou d'observation d'un mammifère marin échoué (phoque, dauphin,...) ne tentez pas de l'approcher, ne le touchez pas et prévenez le réseau national d'échouages (Observatoire PELAGIS) au 05 46 44 99 10. Ce dernier centralise les appels et met en œuvre la prise en charge de l'animal.

L'implication de tous dans le respect de ces règles élémentaires est importante pour que nous puissions continuer à admirer ce bel animal.

## **CONTACT PRESSE :**

### **Jean-François ELDER**

Responsable de la RNN du domaine de Beauguillot

Mail [jfelder@parc-cotentin-bessin.fr](mailto:jfelder@parc-cotentin-bessin.fr)

Téléphone 02 33 71 56 99

### **Erwan PATTE**

Chargé de Communication

Mail [epatte@parc-cotentin-bessin.fr](mailto:epatte@parc-cotentin-bessin.fr)

Téléphone : 02 33 71 61 90